

## LE FONDS RÉSILIENCE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PROLONGÉ JUSQU'AU 17 MARS

Vous êtes une TPE, une association ou un acteur de l'ESS de moins de 50 salariés ? Vous avez besoin d'aide pour vous relever ? Grâce au Fonds Résilience, mis en place par la Région Île-de-France, la Banque des Territoires et des collectivités, bénéficiez d'une avance remboursable à taux zéro de 3.000 à 100.000 euros pour une durée allant jusqu'à 6 ans.

La Région Île-de-France et la Banque des Territoires ont créé le Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités en partenariat avec 70 collectivités locales en juin 2020.

Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3.000 euros à 100.000 euros à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Doté en juin 2020 de 100 millions d'euros (dont 25 millions d'euros financés par la Région), il a déjà bénéficié à 5.000 entreprises franciliennes.

Informations complémentaires sur <https://www.iledefrance.fr/prolongation-du-fonds...>

Voici le lien pour la saisie de la demande : <https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>